



MARS 2022

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS JEVI VERS UNE GESTION OPTIMISEE SANS PRODUITS PHYTOSANITAIRES

LETTRE D'INFORMATION



AUTEUR :
Nans DAVID – Protect'Veg FREDON
Guyane

MOTS-CLES : JEVI - Diagnostic -
Préconisations - Gestion alternative

JEVI : Jardins Espaces Végétalisées Infrastructures

INTRODUCTION

Cette lettre d'information résume les actions menées par la FREDON Guyane sur la période de décembre 2021 à février 2022.

Après une première enquête préliminaire réalisée en 2020 auprès des acteurs JEVI des communes pilotes de Cayenne et Sinnamary, un accompagnement sur la gestion des JEVI a été proposé aux acteurs.

L'accompagnement comprenant une phase de diagnostic puis de préconisations avait pour objectif de proposer aux gestionnaires une gestion optimisée sans produits phytosanitaires.

Cette phase a été conclue par une réunion d'échanges avec les acteurs accompagnés, la FREDON Guyane et l'expert du réseau national FREDON France en présence des acteurs JEVI du territoire. Etaient présents également les référents JEVI des autres territoires d'Outre-Mer ainsi que les représentants de l'ODE, de la DGTM (DEAL et DEAAF) et la Chambre d'Agriculture.

JEVI : Jardins Espaces Végétalisés Infrastructures

Les acteurs des JEVI sont les gestionnaires professionnels et amateurs agissant sur la végétation des zones non agricoles. On retrouve parmi ces acteurs les collectivités territoriales, les services communaux, les entreprises d'espaces verts et paysagistes, certaines associations et les jardiniers amateurs.



1. LA REGLEMENTATION

Depuis une dizaine d'années, les contraintes réglementaires s'appliquant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les JEVI ne cessent d'évoluer.

La **Loi Labbé du 6 février 2014**, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017, oblige l'ensemble des collectivités à ne plus utiliser les produits phytosanitaires chimiques de synthèse pour l'entretien de certains espaces publics.

Récemment l'**arrêté du 15 janvier 2021** est venu modifier la loi Labbé

L'Arrêté du 15 janvier 2021 :

Il modifie **la loi Labbé en élargissant l'interdiction** d'utiliser des produits phytosanitaires - hors produits de biocontrôle, à faible risque, ou utilisables en agriculture biologique (UAB) - **aux différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif à partir du 01 juillet 2022**. Il s'applique que ces lieux appartiennent à des structures publiques ou privées et qu'ils soient fréquentés par des résidents, des usagers, des élèves, des employés, des patients ou des clients. **Tous les gestionnaires de JEVI sont désormais concernés.**



1. Schéma : Types d'espaces concernés par la réglementation, www.ecophyto-pro.fr

2. LES DIAGNOSTICS

Le diagnostic proposé aux acteurs s'est déroulé sous forme d'entretiens sur le terrain. Les objectifs du diagnostic étaient de récolter des informations sur :

- Le gestionnaire du site
- Les caractéristiques du site (conception, pédologie, végétation)
- La gestion du site
- Les perspectives de changement

Au total, 3 diagnostics ont été réalisés sur la commune de Sinnamary, dont les acteurs participants sont :

- Cédric BOUTIN : Chef d'équipe de la gestion du cimetière
- Antoine COUMBA : Responsable du service des sports
- Siaolane BEAUFORT : Responsable adjointe du service cadre de vie

1. Les cimetières de Sinnamary

Deux cimetières de la commune de Sinnamary ont été diagnostiqués. Le premier est un cimetière traditionnel des communes de Guyane, le second est un cimetière paysager. Une équipe de 4 agents gère ces deux cimetières.

Bilan

La problématique principale sur les deux cimetières est la **gestion des adventices**.

La conception du premier, notamment avec les écarts inter-tombes irréguliers rend l'utilisation des outils motorisés impossible. De plus la débroussailleuse pourrait entraîner des projections sur les tombes.

Enfin, après avoir échangé avec le gestionnaire, il semblerait que les usagers soient exigeants sur l'entretien du site.



3. Photo : Cimetière paysager de Sinnamary



2. Photo : Cimetière historique de Sinnamary

Le cimetière paysager possède lui aussi des zones où les outils motorisés ne peuvent être utilisés.

Sur les deux cimetières, la gestion des adventices est problématique et l'utilisation des produits phytosanitaires est souvent la seule solution pour les agents.

2. Le boulodrome

Le boulodrome de Sinnamary possède une superficie de 2000 m² et est géré par l'équipe du service des sports.

Bilan

La problématique principale est aussi la gestion des adventices.

Le site demande une gestion régulière pour garantir une surface jouable pour les usagers.

Cette surface est entretenue avec la débroussailleuse. Les projections présentant un risque de blessure, un seul agent à la fois peut effectuer cette tâche.

La gestion des adventices est complétée par le passage du désherbant environ tous les trois mois.



4. Photo : Boulodrome de Sinnamary

3. Le cadre de vie

Le troisième et dernier diagnostic est différent des autres car plusieurs sites ont été diagnostiqués, huit au total.



5. Photo : Carrefour police municipale de Sinnamary

Bilan

Sur l'ensemble du cadre de vie, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé depuis 2017.

Des principes de gestion différenciée sont déjà appliqués et la végétalisation est déjà utilisée face à la problématique de gestion des adventices. Les préconisations se sont focalisées sur l'optimisation du temps de travail.

3. LES PRECONISATIONS

Les préconisations ont été rédigées à la suite de plusieurs échanges avec l'expert du groupe de travail « environnement » FREDON France, Christophe BRAS, qui a apporté une expérience et une expertise technique face aux différentes problématiques des gestionnaires.

Les préconisations devaient remplir plusieurs objectifs :

- Proposer un panel de propositions pour une problématique donnée
- Chiffrer les propositions en termes de coûts et de temps passé
- Des propositions applicables directement
- Des solutions adaptées au contexte guyanais (dont saisonnalité binaire)

Un compte rendu personnalisé a été remis à chaque gestionnaire et complété d'une réunion individuelle pour expliquer en détails chaque préconisation.

1. Les cimetières de Sinnamary

L'objectif principal des préconisations sur les deux cimetières était de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour le cimetière historique, les solutions proposées sont basées sur l'utilisation d'outils mécaniques plus performants que ceux déjà utilisés.

Les binettes à pousser, houes de désherbage et le réciprocatteur sont des outils efficaces dans des espaces contraints comme les inter-tombes.



6. Image : Houe de désherbage, POLET

Pour le cimetière paysager, les préconisations pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires sont orientées vers la végétalisation. En effet, la végétalisation limite la pousse des adventices et offre un avantage esthétique non négligeable.

Cette solution a été proposée pour toutes les zones où le désherbant était utilisé du fait de la difficulté d'entretenir avec des outils mécaniques.



7. Photo : Inter-tombes traités du cimetière paysager



8. Image : Exemple de végétalisation inter-tombe, FREDON AURA

2. Le boulodrome

Les préconisations de gestion pour le boulodrome sont moins nombreuses car ce type d'espace est très homogène.

En remplacement de la débroussailleuse et de l'utilisation des produits phytosanitaires, une gamme de désherbeurs mécaniques motorisés a été proposée pour la gestion des adventices.

Sur nos conseils, le gestionnaire du service des sports de Sinnamary a opté pour le désherbeur BIN'SARCL de chez YVMO pour la gestion du boulodrome sur nos conseils.



9. Image : Désherbeur mécanique motorisé BIN'SARCL, YVMO

3. Le cadre de vie

Des conseils sur la conception globale des aménagements paysagers de la ville ont été délivrés dont voici quelques exemples :

- ✓ Augmentation de la taille des végétaux sur les ronds-points pour éviter le vandalisme et valoriser ce type d'aménagement
- ✓ Végétalisation des pieds d'arbres pour éviter les blessures sur le collet.
- ✓ Plantation en pleine terre, stratégie permettant de réduire le temps et les coûts d'entretien, notamment de l'arrosage et des amendements



11. Photo : Jardinières suspendues à Sinnamary



10. Image : Exemple de plantation en pied de mur, FREDON FRANCE



12. Image : Produit de biocontrôle Cito® Max, BATIMENT GUYANAIS

Remarques

L'une des préconisations soumise à l'ensemble des gestionnaires concerne la transition vers des produits utilisables en JEVJ comme les produits de biocontrôle, les substances de bases et à faibles risques ou les produits utilisables en agriculture biologique (UAB).

Cette solution n'est pas la plus optimale (passage fréquent) et souvent coûteuse (pour certains produits de biocontrôle) mais elle fait néanmoins partie des options existantes.

4. REUNION D'ÉCHANGE

La réunion d'échange a conclu cette phase d'accompagnement. La salle était équipée de manière à accueillir les participants simultanément en présentiel ou en visioconférence. Animée par la FREDON Guyane et l'expert FREDON France, l'échange s'est tenu avec les professionnels et les acteurs JEVI du territoire. Étaient présents également les référents JEVI des autres territoires d'Outre-Mer ainsi que les représentants de l'ODE, de la DGTM (DEAL et DEAAF) et la Chambre d'Agriculture pour un total de 19 participants.

Les différentes étapes de l'accompagnement ont été développées à la suite d'un point sur la réglementation en cours sur les JEVI. Certains acteurs se questionnent sur le délai d'application en Guyane de l'extension de la loi Labbé applicable le 1^{er} juillet 2022.

Lors de la présentation des préconisations, les participants ont pu échanger leurs points de vue et leurs expériences sur la gestion du cadre de vie, des cimetières et terrains sportifs.

Ces échanges ont aussi permis d'avoir un retour sur les actions JEVI mises en place en Outre-mer et de prendre connaissance des guides techniques JEVI en cours de réalisation (FREDON et partenaires associés).

Les participants ont pu débattre des actions à mettre en place pour les JEVI. En plus de l'accompagnement des gestionnaires, un besoin de formation des agents et des élus, de communication (transfert technique) et de sensibilisation des usagers a été souligné.

Cette réunion aura permis de conclure ce projet par un riche partage d'expériences, et de cerner les besoins des acteurs JEVI pour la mise en place des prochaines actions.



Sources : Toutes les photos où la source n'est pas précisée sont des photos produites par Protect' Veg Fredon Guyane et qu'elles sont donc la propriété de Protect' Veg Fredon Guyane.